

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE **DE L'APE du 13 DÉCEMBRE 2008**

Ordre du jour :

- approbation du compte rendu de l'AG du 14 juin 2008,
- présentation de la 1ère décision budgétaire modificative adoptée en conseil de gestion en date du 08 novembre 2008,
- présentation du plan triennal d'augmentation des écolages et vote le concernant
- présentation du budget 2009 et vote le concernant.
- communication concernant l'audit
- questions diverses

La séance à peine ouverte, une question concernant le nombre de procurations disponibles par famille est posée, car le texte explicatif sur la convocation a été modifié comme suit « vous ne pouvez disposer que d'une seule procuration par famille conformément au statut de l'association » au lieu de « vous avez la possibilité de mandater un autre membre de l'association sachant que le nombre de mandat par personne est limité à 2 ».

Un doute raisonnable apparaît sur le nombre de mandats ou procurations dont chaque famille présente, peut théoriquement disposer : 1 pour les uns, 2 pour les autres.

En conséquence, pour ne pas entacher de nullité les votes à venir, l'AG est dissoute par le Président après 2 heures de discussion.

Il est décidé qu'une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour le 17 décembre 2008 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Audit
- 2) Présentation du budget 2009 et vote le concernant
- 3) Présentation du plan triennal d'augmentation des écolages et vote le concernant.

Nombre de familles représentées : 63

Le Secrétaire de séance

M. BALDE,



Président de l'APE

M. PERRIN,

